

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

**RÈGLEMENT N° 941 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 400 000 \$
POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION SIX (6) ROUES**

ATTENDU QUE le véhicule qui sera acquis par la Municipalité est un camion six (6) roues avec équipements hivernaux;

ATTENDU QUE le véhicule à être remplacé est de plus en plus coûteux quant à son entretien et il est rendu vétuste;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2025;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé et mis à la disposition du public pour consultation à la séance ordinaire du 20 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt n° 941 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ledit règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET
Le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise l'acquisition du camion six (6) roues avec un système de benne interchangeable avec équipements hivernaux.

ARTICLE 3 EMPRUNT ET DÉPENSE
Le Conseil municipal autorise une dépense d'une somme n'excédant pas 400 000 \$. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 400 000 \$ sur une période de dix (10) ans, le tout basé

sur l'estimation préparée par le directeur des travaux publics, en date du 13 juin 2025, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

ARTICLE 4 POUVOIRS

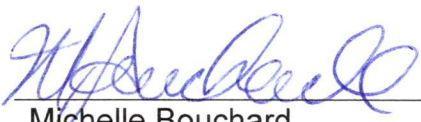
Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale, à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Claude Charbonneau
Maire



Michelle Bouchard
Directrice générale adjointe
suppléante

CALENDRIER D'ADOPTION

Avis de motion:	20 juin 2025
Dépôt du projet de règlement:	20 juin 2025
Adoption du règlement :	18 juillet 2025
Avis de convocation au registre :	22 JUILLET 2025
Approbation des électeurs :	31 JUILLET 2025
Approbation du MAMH :	9 octobre 2025
Avis promulgation :	14 octobre 2025

ANNEXE « A »

Règlement d'emprunt N° 941 de 400 000 \$

Détails des coûts pour règlement d'emprunt

Bordereau d'estimation budgétaire

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Camion 6 roues 6x6 2025-2026 Équipements de déneigements	1	350 000\$	350 000\$
Garantie prolongée groupe motopropulseur et ce qui baigne dans l'huile 60 mois ou 160 000 km	1	8 000 \$	8 000 \$
Taxe produits et services			17 900 \$
Taxe de vente provinciale			35 710 \$
Total			411 610 \$
		Montant Net	375 855 \$
Frais d'emprunt et imprévus			24 145 \$
Montant total emprunt			400 000 \$

Préparé par  _____
Directeur des travaux publics et de l'ingénierie Le 13 juin 2025

Annexe B
Règlement n° 941



MODULE DE CALCUL
TABLEAU DE REMBOURSEMENT
RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Veuillez entrer les renseignements suivants :

Numéro de règlement	Montant
941 camion 6 roues	400 000 \$
Période d'amortissement	Taux
10	5,000%

Année	Amortissement			Solde
	Capital	Interêts	Total	400 000
1	31 800	20 000	51 800	368 200
2	33 400	18 410	51 810	334 800
3	35 100	16 740	51 840	299 700
4	36 800	14 985	51 785	262 900
5	38 700	13 145	51 845	224 200
6	40 600	11 210	51 810	183 600
7	42 600	9 180	51 780	141 000
8	44 700	7 050	51 750	96 300
9	47 000	4 815	51 815	49 300
10	49 300	2 465	51 765	0
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
Totaux	400 000	118 000	518 000	

N.B. Les montants dans la colonne capital sont arrondis à la centaine près.
Le module de simulation vous est fourni à titre indicatif. SFM- 2006-12-14